

La Petite Plume

de



Le mot du Maire

Madame, Monsieur, vous le savez, nous vivons ensemble, un temps inédit.

En effet, la crise sanitaire qui sévit actuellement nous impose à chacun des obligations, des contraintes, parfois des souffrances. Cette situation construite sur l'incertitude, a des conséquences qui bouleversent jusqu'à notre vie municipale.

Aux élections municipales du 15 mars dernier, deux listes de 15 candidats se présentaient pour les quinze sièges à pourvoir. Quatorze candidats, tous issus de la liste de Jean Michel Pasquon ont été déclarés élus dès le premier tour. Un dernier siège reste donc à pourvoir. Un deuxième tour d'élection est, pour cela, nécessaire. Mais l'interruption du processus électoral lié à l'urgence de la pandémie a reporté l'organisation du deuxième tour à une date qui reste à déterminer.

Dans ces circonstances, il y a néanmoins quelques informations. Le 27 mai la décision concernant le deuxième tour des élections devrait être prise par le gouvernement, après consultation du Parlement. Actuellement, trois scénarios sont envisagés, en fonction de l'évolution de la crise : à la fin du mois de juin, en octobre ou en mars 2021.

Précision nécessaire, s'il est envisagé de réorganiser deux tours d'élection pour les communes dont la population est importante, celles dont la population est inférieure à 1000 habitants comme la nôtre ne sont pas concernées, jusqu'à plus ample information en tous cas. A Puisseguin donc, en principe, seul un deuxième tour sera mis en œuvre.

Dans l'attente de l'installation du nouveau Conseil Municipal, les anciens élus restent en responsabilité, mais ne peuvent actuellement se réunir, d'autant plus qu'à tous les niveaux les prises de décision sont suspendues. Pour préparer le transfert des responsabilités, malgré le côté imprévu des circonstances et par souci d'équité, j'ai tenu depuis plusieurs semaines à consulter Jean Michel Pasquon sur l'ensemble des décisions à prendre.

Les règles de confinement et de circulation étant contraignantes, beaucoup d'activités sont à l'arrêt forcé, celles d'artisans notamment. Il nous reste, très heureusement, nos commerces du bourg dont plusieurs sont toujours à votre service : boulangerie, boucherie-charcuterie, épicerie, pharmacie. Les faire travailler c'est aussi leur manifester notre soutien et notre gratitude dans cette épreuve partagée.

L'annulation de toutes les manifestations, comme celle du 8 mai, ou le report envisagé pour certaines montre combien la situation actuelle remet en cause nos habitudes.

A ce jour, à Puisseguin, aucun cas de malade de cette pandémie n'a été porté à notre connaissance. Cependant, la vigilance continue à s'imposer et les règles de confinement et de distanciation doivent toujours être suivies avec rigueur. Les services de la Mairie restent disponibles et sont toujours joignables. Un masque « Grand Public », réutilisable sera en principe disponible, gratuitement, en mairie à partir du 5 mai. Les personnes isolées et les plus vulnérables sont l'objet de notre attention plus particulière, à chacun de nous signaler les cas qui nécessitent une intervention. Toutes nos pensées accompagnent ceux qui parmi nous souffrent physiquement ou moralement, et ceux qui soignent avec abnégation et dévouement.

Après des épisodes de gel, de grêle qui viennent s'ajouter à des difficultés déjà installées, le secteur viticole subit lui aussi cette situation aggravante. Là encore, comme semble-t-il dans la plupart des domaines de notre vie courante, l'avenir proche est certainement à repenser. Pour trouver un nouvel équilibre.

Xavier Sublett

Informations diverses liées à la situation de crise COVID-19

Secrétariat mairie :



Le secrétariat de la mairie, bien qu'actuellement fermé au public, est joignable aux heures habituelles d'ouverture du lundi au vendredi par téléphone au 05 57 55 22 20. Vous pouvez également adresser un mail à « mairie.puisseguin@orange.fr » ou prendre contact par le biais du site internet : www.mairie-puisseguin.fr.

Les dossiers concernant les autorisations d'urbanisme peuvent être déposés dans la boîte à lettres située devant la mairie. Elles seront instruites avec des délais de recours régis par la loi d'urgence.

Info mairie : La bibliothèque rouvrira dès que les décisions gouvernementales le permettront.

Commerces :

Les commerces autorisés à rester ouverts ont adapté pour certains leurs horaires et ont mis en place les gestes barrières pour se protéger et vous protéger.



La pharmacie de Puisseguin a maintenu ses jours et heures d'ouverture. Mme BIAUMET, afin de respecter les gestes barrières, vous accueille au guichet de garde de la pharmacie.

Vous pouvez également la joindre :

- Par téléphone au 05.57.74.15.22,
- Par email à pharmaciepuisseguin@orange.fr



Boulangerie Seguy : Pas de changement sur les horaires d'ouverture.



Le multi-services Proxi a adopté de nouveaux horaires. Il est ouvert de 7 h 30 à 12 h 30 et de 15 h 30 à 18 h 00 le mardi – mercredi – vendredi et samedi, de 7 h 30 à 12 h 30 le jeudi et de 8 h 00 à 12 h 30 le Dimanche. Possibilité de commander par téléphone au 05.57.24.10.89.



La boucherie est ouverte du Mardi au Dimanche de 8 h 30 à 13h 00 avec un service « drive » : pensez à passer votre commande par téléphone au 05.57.84.49.47.

Commerces fermés suite aux décisions prises par le Gouvernement : Réouverture dès que les décisions gouvernementales le permettront :



Salon de Maud



Le Bistrot de la Gare



Restaurant La Table de Margot et
Hôtel Fleur de Roques

Marché Hebdomadaire :



Le marché du mercredi matin a fait l'objet d'une dérogation préfectorale pour son maintien pendant la période de confinement. Ainsi, le primeur et un fromager sont présents tous les mercredis de 8 h 30 à 13 h 00 Place de l'Eglise.

Gestion de vos déchets pendant la crise du Coronavirus:

Vos collectes en porte à porte



La collecte des Ordures Ménagères (bac marron) est maintenue afin de garantir la salubrité publique.



La collecte des Recyclables (bac jaune) est suspendue.

L'accès en déchèterie



Les Pôles de Recyclage (déchèteries) sont fermés au public.



Il est demandé aux particuliers de s'organiser pour stocker les déchets verts qui ne peuvent plus être amenés aux pôles de recyclage. Il ne peut être délivré d'autorisation pour détruire ces déchets par le feu. Il est interdit de jeter les déchets dans la nature.

Adoptons les bons gestes !

Les agents de collecte vous expriment toute leur gratitude pour votre soutien en cette période particulière. Pour leur faciliter le travail et ne pas rallonger inutilement leurs tournées quotidiennes :

- ✓ Veillez à fermer vos sacs d'ordures ménagères à l'intérieur de votre bac marron.
- ✓ Ne placez pas d'encombrants ni de végétaux dans votre bac ou à côté de votre bac destiné aux ordures ménagères.
- ✓ Ne placez pas de sacs en dehors du bac d'ordures ménagères.

Pour suivre l'évolution des mesures prises par le SMICVAL en temps réel :



Téléchargez l'application SMICVAL et vous, ou
Rendez-vous sur le site internet du SMICVAL

Flash-info mis à jour régulièrement sur www.smicval.fr,

Si besoin contact @smicval sur facebook ou par téléphone au **05 57 84 74 00**

Halte aux dépôts d'ordures sauvages !

Nous faisons appel à votre civisme pour ne pas déposer vos ordures dans la nature. Nous sommes confrontés régulièrement à des dépôts sauvages. Cette situation a un coût pour la commune : en effet ces déchets sont récupérés par le personnel communal, amenés en déchèterie et facturés à la commune. Pour les particuliers qui apportent les déchets dans les déchèteries, ce service est gratuit.

Annulation Rallye des Vins du Saint Emilion :



L'Ecurie Ken Daten, considérant le contexte actuel, a annulé son 29ème Rallye. Ci-dessous un extrait de la lettre d'information du président Jean-Michel Courjeau :

« ...toute l'organisation du Rallye du Saint –Emilion tient à vous informer, qu'aux vues des dernières directives de notre gouvernement, et la situation à laquelle nous sommes confrontés, nous avons décidé d'annuler purement et simplement le Rallye du Saint-Emilion 2020 qui devait se dérouler les 22 – 23 et 24 Mai 2020. Cette décision n'a pas été simple à prendre, et grande est notre déception, nous vivons actuellement une période sans précédent et nul ne sait quand elle se terminera vraiment et la reprise sera certainement longue et avec beaucoup d'autres priorités.

Nous tenions à vous remercier chaleureusement pour votre compréhension, votre aide, et votre sympathie à l'idée de recevoir notre manifestation sur vos communes et nous vous donnons rendez-vous les 14 -15 et 16 Mai 2021 pour la 30^e édition du rallye du Saint-Emilion...»

Masques barrière faits maison en tissu :

Le masque en tissu peut répondre au besoin de la population générale non symptomatique. Ce masque limite la diffusion des projections et fait rempart aux mains qui peuvent être portées inconsciemment plusieurs fois par jour au visage. Il est conseillé d'y insérer un morceau de matériau résistant à l'eau type toile d'hivernage ou lingette dépolluante.

Un tutoriel vidéo du CPIAS Nouvelle-Aquitaine pour vous aider à la confection d'un masque en tissu selon les recommandations de la norme AFNOR : <https://www.youtube.com/watch?v=WvnWO7kbaR4>

Le Portage de repas à domicile : une solution si vous avez des problèmes pour vous déplacer



Ce service s'adresse aux personnes âgées ou ayant des problèmes de mobilité et qui ne peuvent plus faire leurs courses ou cuisiner.

Comment ça fonctionne ?

Les repas sont livrés en liaison froide, transportés dans un véhicule isotherme. Possibilités de commander des repas adaptés aux régimes particuliers (diabète, hypertension...).

Le prix du repas est de 7,95 euros.

La formule midi + soir (3 composantes) est de 11,77 euros.

Il se compose d'un potage, d'une entrée, d'un plat de résistance, d'un fromage et d'un dessert.

Les repas sont commandés une semaine à l'avance et peuvent être pris pour la semaine entière ou pour quelques jours en fonction de vos besoins.

Pour tout renseignement et pour vous inscrire contactez l'AIPS au 05 57 40 26 22.

CONTACTS UTILES

N° vert national pour les questions non médicales :

0800 130 000 (appel gratuit)

Toutes les informations à jour :

www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Cellule régionale de renseignements Covid-19 :

ars-an-contact-covid19@ars-sante.fr